

**ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS**

CONSEIL NATIONAL

BUREAU NATIONAL

06 B.P 9501 OUAGADOUGOU 06 Tél./ Fax: (+226) 25 36 00 25 / 70 26 77 65

E-mail: onpbf@fasonet.bf

N°2026- /ONPBF/CN/BN

Ouagadougou, le 15 JAN, 2026

*Le Président**A***Tout Pharmacien**

Objet : Rappel sur l'inscription annuelle au tableau de l'Ordre des Pharmaciens du Burkina Faso

Chers confrères, chers consœurs,

Je viens par la présente vous rappeler que conformément à l'article 149 de la Loi n°23/94/ADP portant Code de la Santé Publique, l'exercice de la profession au Burkina Faso est soumis à l'inscription au tableau de l'Ordre national des pharmaciens. Cette inscription est renouvelée chaque année et permet la tenue à jour du tableau des pharmaciens autorisés à exercer.

Ainsi, toute personne n'ayant pas son inscription à jour doit désormais adresser une demande d'inscription motivée au président du Conseil Régional de l'Ordre de sa zone d'exercice. Cette demande d'inscription sera traitée conformément à la procédure établie à cet effet. Tout paiement envoyé à l'Ordre sans approbation du Conseil régional ne sera pas remboursé ni pris en compte pour paiement de la cotisation.

De ce fait, je vous invite à prendre les dispositions pour les renouvellements de votre inscription auprès du conseil régional du lieu d'exercice **au plus tard le 28 février 2026.**

Ampliations :

- Ministère de la Santé
- Conseils régionaux
- Tout Pharmacien
- Large diffusion :

Dr Nedié NAO*Chevalier de l'Ordre de l'Étalon*